Vais-je être coupé si mon solde s’épuise pendant un jour férié??

Notre réponse

Non. Si votre compteur est en mode **prépaiement et que votre solde s'épuise**, il ne peut **pas se couper un jour férié** (de la veille à 16h jusqu'au lendemain à 8h).

C'est également le cas :

- pendant la semaine (jours non fériés) : **entre 16h et 8h du matin** ;
- les **week-ends** (c'est-à-dire du vendredi à 16h jusqu'au lundi matin à 8h) ;

Vous trouverez plus d’informations sur l’utilisation du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d’Ores et Resa, disponibles dans l’onglet documents utiles.

Attention ! Si vous avez encore un compteur à budget (compteur à carte), contactez rapidement votre gestionnaire de réseau de distribution.

Références légales

- Article 16ter §3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 17ter §3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz

Documents type

Brochure Ores : Compteur communicant à fonction de prépaiement - Electricité

Brochure Ores : Compteur communicant à fonction de prépaiement - Gaz

Brochure Resa : Prépaiement - Manuel d'utilisation

Date de mise à jour: Dimanche 08/03/26